

54, Cité Lobatt Fall BP 958 RP Dakar/Sénégal -Tél.: 221 33 854 98 13  
[contact@adepa.wadaf.org](mailto:contact@adepa.wadaf.org) [cbakundakwita@yahoo.fr](mailto:cbakundakwita@yahoo.fr) [www.adepa-wadaf.org](http://www.adepa-wadaf.org)

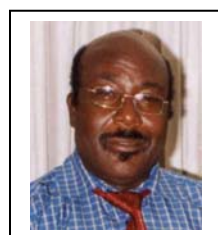
# ADEPA INFOS

N° 10, Janvier 2008.

## Editorial

### QUEL AVENIR POUR LES METIERS DE LA PECHE ARTISANALE EN AFRIQUE DE L'OUEST ?

Chers lecteurs,



Quatre lourdes menaces pèsent sur la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest : la raréfaction de la ressource, l'exode des jeunes pêcheurs, la concurrence internationale sur la ressource et sur le marché et le choc pétrolier. La raréfaction de la ressource est la conséquence d'une exploitation incontrôlée qui a prévalu ces derniers temps. L'exode des jeunes fait suite à cette raréfaction. En effet, les jeunes pêcheurs, considérant que leur activité est de moins en moins rémunératrice et souvent contraints à un chômage déguisé, préfèrent décrocher et partir à l'aventure. Les femmes transformatrices et commerçantes de poisson ne cessent, quant à elles, de tirer la sonnette d'alarme sur la situation qui prévaut : une raréfaction et un enchérissement des produits tel qu'il devient de plus en plus difficile de s'approvisionner et, partant, d'assurer la desserte des marchés locaux et régionaux. S'en suivent les difficultés accrues au plan des familles pour assurer l'alimentation, le logement, la santé, l'éducation des enfants, etc. La situation risque de se complexifier avec l'introduction des accords de partenariat économique (APE) qui peuvent être conclus unilatéralement entre les Gouvernements africains et l'Union européenne, laissant sur la touche les acteurs à la base qui seront soumis par conséquent

à une rude concurrence sur la ressource et sur le marché sans compter le coût du fuel de plus en plus élevé. La pêche artisanale est-elle capable de « défier » ces menaces et d'y apporter des réponses adéquates pour sa survie ? Rien n'est moins sûr. C'est pourquoi, le Forum permanent des acteurs professionnels et l'ADEPA se proposent d'organiser un colloque régional pour répondre à cette question brûlante : « *Quel avenir pour les métiers de la pêche artisanale ?* ». Ce sera au 4<sup>ème</sup> trimestre 2008.

Lucien DEHY,  
Président de l'ADEPA

## Sommaire

	Pages
<b>Editorial :</b>	
- Quel avenir pour les métiers de la pêche artisanale ?	01
<b>Chez les OP :</b>	
- Promenade libre au quai de pêche de Mbour (Sénégal).	02
<b>Sujet de réflexion :</b>	
- Les APE suite : Interview de Lionel KINADJIAN	03
<b>Lu pour vous :</b>	
- L'Europe prend le poisson, les migrants suivent.	06
<b>Courrier des lecteurs :</b>	
- ADEPA Infos sur Internet ?	07
<b>Humour :</b>	
- Géniaux, les enfants !	07



Il est 9h30. Le petit quai de pêche de Mbour est bondé à craquer. Une foule immense, bigarrée, majoritairement féminine, s'agite. On discute, on gesticule, les yeux tournés vers la mer. On voit au large de petits points noirs qui se précisent au fur et à mesure qu'ils approchent. Ce sont des pirogues qui reviennent de la longue nuit de pêche. Dans quelques instants la cohue sera indescriptible. Le débarquement du poisson va commencer. C'est comme ça tous les jours.

### Une économie sociale basée sur le poisson

Tout le monde est là : les porteurs, les intermédiaires, les mareyeurs, les transporteurs, les vendeurs de glace, les marchands ambulants et ... les badauds. Tout le monde attend sa part, tout le monde sera servi. Les porteurs sont les premiers à se mouiller. Ils accourent avec leurs caissons vides et se suivent en file indienne, l'eau jusque qu'au cou, pour prendre chacun sa charge, environ 30 Kg. Il faut revenir et repartir vite, à qui fera le plus de tours. 300 francs cfa le caisson déchargé ! Les porteurs peuvent gagner jusqu'à 6 000 francs cfa par jour, 20 tours vite faits.

C'est un autre monde, les affaires autour du poisson. Les pêcheurs vendent leurs prises aux « grands » mareyeurs, ceux qui ont pré financé la sortie en mer en leur donnant une avance, ou en payant le carburant, parfois ce sont les propriétaires des pirogues. Commence alors un ballet d'achat-vente au plus offrant. Le poisson peut passer entre les mains de cinq intermédiaires avant d'arriver au lieu de transformation et de conditionnement. Les intermédiaires sont souvent des « boursiers » d'occasion, des « opportunistes » à l'affût des bonnes affaires. Ils se regroupent souvent pour leurs achats, l'apport individuel variant de 20 000 à 0 francs. Sitôt l'achat conclu, il faut tout de suite revendre. C'est un marchandage rapide car il faut vite passer aux autres opérations. Les gains sont partagés à parts égales entre ceux qui ont mis indépendamment de leurs apports initiaux, les pertes aussi. Le système permet à ceux qui ont de

l'argent de faire des « affaires » sans jamais risquer de perdre totalement leurs fonds. Tout le monde est directement rémunéré pour ses services, le charretier, le transporteur, le vendeur de glace. L'argent du poisson est distribué jusqu'à l'écuyer qui prépare le foin des chevaux et des ânes. « L'industrie du poisson » a créé des activités connexes sur le quai : le « chantier naval » où les réparateurs de pirogues de pêche d'affairent, les fabricants de caisses isothermes en matériaux récupérés (plaques de polyester, toiles de jute, vieux frigos, etc.). Le quai de pêcher est un rucher où les « ouvriers » ne chôment pas.

### Une activité extravertie

La pêche n'échappe pas à la règle générale appliquée à tous les produits africains : le meilleur pour l'exportation. La transformation du poisson débarqué s'inscrit dans cette logique. Les produits destinés à l'exportation sont rapidement et soigneusement rassemblés dans des caissons de glace pour être acheminés vers les usines de transformation et de conditionnement aux normes internationales. Les produits destinés à la consommation locale (la sardinelle et le poisson de moindre valeur commerciale) sont moins bien traités. Cependant, c'est la filière locale qui donne le plus d'emplois, principalement aux femmes, dans la chaîne : mareyeuses, transformatrices et commerçantes. De loin, on dirait que tout est bien dans le meilleur des mondes. De près quelques questions se posent.



### Où sont l'administration et les organisations professionnelles ?

Au quai de pêche de Mbour, les activités semblent se passer dans l'anarchie. Les règles d'hygiène élémentaire manquent, la plage de débarquement est sale et polluée. Les espèces en voie de disparition comme le requin sont pêchées vaillie que vaillie. On n'a l'impression d'un laisser-aller, du désordre. Où sont l'administration et les organisations professionnelles pour y mettre un peu d'ordre ?

### Quid de la ressource ?

Pour un petit quai de pêche comme Mbour, on a l'impression que la flottille est en surnombre. Pense-t-on à l'épuisement des stocks de la ressource ? Quelle réflexion est menée autour de cette problématique ? Le poisson est une manne pour l'absorption de la main d'œuvre mais attention à la poule aux œufs d'or.

### Et si les consommateurs locaux se révoltaient ?



La politique des deux poids deux mesures dans le traitement des produits de pêche selon le consommateur, est révoltante. En admettant que les consommateurs locaux n'ont pas assez de moyens financiers pour payer les produits nobles,

ils ont au moins droit, comme les consommateurs européens, aux produits proprement traités. Pourtant, la filière locale n'est pas moins rémunératrice. Voici encore un domaine où l'administration et les organisations professionnelles devraient intervenir.

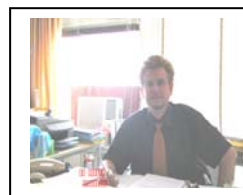
Charles BAKUNDAKWITA,  
18 janvier 2008.

## Sujet de réflexion

### LES APE, STIGMATISATION POUR DETOURNER L'ATTENTION ?

Dans le dernier numéro d'ADEPA Infos, celui de décembre 2007, nous avons amorcé une réflexion sur les accords de partenariat économique (APE) en publiant une interview de Monsieur Gaoussou GUEYE du Conseil National Interprofessionnel de la Pêche Artisanale au Sénégal (CONIPAS). Entre temps, au Sénégal, une grande manifestation contre ces accords a été organisée, le lundi 07 janvier 2007. Comme promis, nous poursuivons notre réflexion sur ce sujet en publiant, dans les lignes qui suivent, l'interview que nous avons eue avec Monsieur **Lionel KINADJIAN**, coopérant français, Conseiller Technique au Ministère de l'Economie Maritime au Sénégal. Interview :

- Charles BAKUNDAKWITA, Secrétaire exécutif de l'ADEPA (CB) : Pourquoi les pays africains ont peur des APEs ?



**Lionel KINADJIAN (LK) :** Les APEs sont proposés pour établir une cohérence des échanges commerciaux entre l'Union Européenne et les pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique) avec les règles de l'Organisation Mondiale du

Commerce (OMC) qui prônent une libéralisation du commerce. D'une manière globale, les pays africains redoutent cette libéralisation. Elle risque, d'après eux, en ouvrant complètement leurs marchés aux pays de l'Europe, d'étouffer leurs économies en créant d'importants manques à gagner sur le plan des recettes fiscales pour les Etats. Ils craignent surtout une concurrence inéquitable dans certains secteurs de leurs économies dans lesquels leurs entreprises ne sont pas suffisamment compétitives.

- CB : *Quel(s) impact(s) les APEs auront sur la pêche ?*

- LK : Il faut effectivement dissocier les problèmes entre les différents secteurs et éviter de faire des amalgames. La pêche ne figure pas au cœur des discussions en cours dans le cadre des APEs. Elle n'en est pas moins

concernée par ce qui se négocie à l'OMC sur la libéralisation des échanges. Il faut à mon sens faire valoir que la pêche est un secteur très particulier, je dirais même à part, car il a ces spécificités propres. Il ne faut notamment pas le comparer avec l'agriculture ou à d'autres activités industrielles. Dans la pêche, les ressources naturelles exploitées sont renouvelables mais limitées par nature. Cela veut dire qu'au-delà d'un certain seuil, les captures ne peuvent être accrues par l'apport de capital et de main d'œuvre supplémentaire, autrement dit en intensifiant la pêche. Nous avons atteint cette limite et ce plafonnement de production pour la plupart des ressources halieutiques dans la plupart des pays du monde, en particulier dans les pêcheries africaines qui ciblent les ressources halieutiques à forte valeur commerciale (espèces démersales). Ce sont justement ces espèces qui sont essentiellement destinées au commerce international vers les pays du Nord (UE). Dans la pêche, les modèles de développement communément appliqués aux secteurs industriels dans lesquels la production n'est pas limitée par l'offre, ou agricoles dans lesquels la productivité et donc la production, de la ressource peuvent être artificiellement forcée (fertilisation, emploi d'animaux ou de plantes sélectionnées) se révèlent inopérants.

- **CB** : *Pouvez-vous être un peu plus précis ?*

- **LK** : Je veux dire que si l'on ne tient pas compte ni du caractère limité des ressources halieutiques, ni des conséquences du régime de libre accès qui prévaut encore dans bon nombre de pêcheries, les modèles de développement qui chercheront le progrès économique par l'investissement, l'innovation technique, les subventions ou par l'augmentation du volume des échanges de produits halieutiques sont voués à l'échec une fois les ressources halieutiques pleinement exploitées. Les questions qui se posent dans le cadre de l'OMC et/ou des APEs pour ce secteur sont à mon sens principalement à traiter au regard de la capacité ou non des systèmes de gestion des pays à réguler efficacement l'accès aux ressources halieutiques. Si l'on prend le cas des subventions par exemple qui est un thème important du débat à l'OMC, il est clair que les producteurs de coton africains ont raison de redouter d'entrer en concurrence avec le coton américain subventionné ou que les Etats ont raison de vouloir maintenir un certain niveau de subvention sur certaines productions sensibles. Mais dans la pêche, ce serait une erreur stratégique que de vouloir prôner le maintien ou l'accroissement des subventions, même pour la pêche à petite échelle, alors que les systèmes de gestion restent dans la plupart des cas encore largement imparfaits pour réguler l'accès aux ressources halieutiques. De telles stratégies ne feraient qu'accentuer la dégradation des ressources halieutiques et donc de diminuer le volume potentiel des échanges commerciaux. J'en veux pour preuve par exemple la situation au Sénégal où la pêche artisanale évolue dans un régime d'accès libre et gratuit et contribue en moyenne pour 80 % des débarquements annuels. Si l'on observe l'évolution de la moyenne de la production au Sénégal des ressources démersales, celle-ci a chuté de 32% entre 1988 et 2003 du fait de la sur

pêche. Sur le plan des exportations, on observe de même une chute d'environ 20 000 tonnes en moyenne de produits exportés en volume ces dernières années par rapport à la situation de la fin des années 90. Cette perte de tonnage moyen observée valorisée au prix moyen des exportations en 2006 représente un manque à gagner de quelques 45 milliards de FCA (68 millions €), soit environ 30 % de la valeur des exportations en 2005. La priorité des acteurs privés de la pêche et des pouvoirs publics devrait donc être de renforcer les systèmes de gestion pour assurer une pleine régulation de l'accès aux ressources halieutiques afin d'éviter les pertes économiques significatives consécutives à la sur pêche et à la dégradation des ressources halieutiques.

**CB** : *Il y a aussi la question de la compétitivité des entreprises et des régimes douaniers préférentiels ?*

- **LK** : Cela est vrai, en particulier pour les conserveries dans la filière thonière. Mais là, il faut aussi préciser que la question de la compétitivité concerne tous le monde et donc également les entreprises européennes face aux conserveries thaïlandaises. A ce sujet, il est intéressant de noter que les entreprises de transformation européennes, en particulier espagnoles, françaises militent elles aussi fermement pour un maintien du *statu quo* et ne sont guères favorables aux règles de l'OMC sur la question de la suppression des régimes douaniers préférentiels. Le débat et la dimension des problèmes sont donc loin d'être bipolaires entre l'Europe et les acteurs ACP sur ces questions. Le groupe des pays d'Asie du Sud Est est un acteur important dans le jeu.

L'OMC aborde également la question des barrières non tarifaires aux échanges telles que les normes, la traçabilité, origines des produits,.... C'est un point important dans les relations commerciales entre l'Europe et les pays ACP en particulier dans le secteur des pêches. Certaines règles comme la traçabilité des produits et les règles d'origines ne sont pas forcément des choses faciles à mettre en oeuvre dans le secteur des pêches en raison de la mobilité des ressources et des flottilles qui les exploitent. Ceci est particulièrement vrai dans le sous secteur artisanale en raison de la part importante de l'informel qui régit cette activité. Ces mesures sont souvent ressenties à court terme comme des menaces et des contraintes fortes par les acteurs du sous secteur de la pêche artisanale. Toutefois, la mise en place de ces mesures dans le temps et de façon négociée contribuera également à améliorer les systèmes de gestion de pêches. Pour une traçabilité efficace par exemple, il est nécessaire d'avoir un système d'information qui contrôle les captures ce qui va également dans le sens de la bonne gestion des pêches (disponibilité en informations statistiques fiables et en temps réel sur les captures). La traçabilité peut permettre également le développement de l'écolabélisation et/ou de la mise en place de schémas de commerce équitable qui permettront de mieux valoriser les ressources et d'avoir un partage plus équitable de la richesse issue du commerce dans le secteur. A moyen termes ces contraintes si elles sont bien gérées constitueront donc aussi des opportunités.

De façon assez globale en ce qui concerne les APEs, et étant donné que dans la pêche les flux d'échanges sont surtout orientés des pays du Sud vers les pays du Nord, la question du commerce se pose à mon avis prioritairement en terme de maintien de la productivité naturelle des ressources halieutiques dans les ZEE des pays ACP donc en terme de renforcement de la gestion du secteur ce qui constitue avant tout une problématique de développement. Pour opérer ce renforcement, il est nécessaire de traiter de la question de la limitation de l'accès aux ressources et donc du partage de celles-ci entre ceux qui auront le droit de les exploiter et ceux qui n'auront pas le droit. Cette question a évidemment une forte dimension politique puisqu'il s'agit donc de clarifier qui aura accès à la richesse économique qu'est le poisson et qui n'aura pas le droit.

- **CB** : *Justement la flottille européenne écume les Zones Economiques Exclusives africaines.*

- **LK** : Les bateaux européens pêchent dans les ZEE africaines dans le cadre de concessions librement consenties. En effet, la mise en place de ces ZEE a permis de clarifier le statut juridique des ressources halieutiques en en confiant la propriété aux Etats côtiers. Il n'est donc plus possible pour les flottes étrangères, à l'exception bien sûr des flottes qui pêchent de façon illégale, de pouvoir avoir accès librement au ZEE d'un Etat côtier sans en avoir obtenu au préalable l'autorisation. Cela représente une avancée considérable puisque cela a permis de mettre fin à la liberté de l'accès pour les flottilles étrangères. Il est donc nécessaire pour les pays étrangers qui souhaitent avoir un accès pour leurs flottilles de négocier des accords de pêche avec les pays tiers. Il faut reconnaître que le rapport de force peut paraître souvent déséquilibré dans la négociation des accords entre l'UE et les pays tiers, notamment en raison des enjeux économiques que peuvent représenter parfois les compensations financières versées. Mais ces accords avec l'UE ont le mérite d'être transparent contrairement d'autres et de contribuer parfois substantiellement aux recettes budgétaires de certains pays. Il ne faudrait donc pas croire (ou faire croire) que les accords de pêche de l'UE sont la cause de tous les maux du secteur. L'exemple de certains pays qui n'ont pas renouvelé leur accord avec l'UE montre objectivement que la situation ne s'est pas améliorée pour autant ni pour les ressources, ni pour les finances publiques d'ailleurs. Il n'en reste pas moins que les concessions de droit d'accès définies dans le cadre des accords sont perfectibles, notamment le cahier des charges des conditions techniques d'exploitation des protocoles de pêche, mais aussi ce qui concerne l'utilisation des recettes issues des accords pour permettre également financer plus efficacement, le coût du renforcement du système de gestion des pêches. C'est ce qui est prôné dans les nouveaux accords de pêche de partenariat (APP). En revanche et comme je le précisais, la question du partage et de la limitation de l'accès pour les acteurs nationaux est plus « épineuse ».

**CB** : *Mais le poisson est un bien public, tout le monde devrait pouvoir y accéder.*

**LK** : C'est justement là où il y a une nuance à apporter. Dans les juridictions nationales des pays de la sous région par exemple, il est précisé que les ressources halieutiques constituent un patrimoine nationale que l'Etat (représentant de la Nation) a obligation de bien gérer. Cela veut dire que la Nation toute entière doit pouvoir bénéficier de retombées socio économiques de la pêche ; mais pas forcément que tout le monde doit être forcément pêcheur et tirer un profit de l'exploitation du poisson. La production des ressources halieutiques étant par nature limitée en quantité, on comprend aisément que le nombre de personnes devant avoir le droit de les exploiter le soit également. Sinon, on tue en quelques sortes la « poule aux œufs d'or », et cela n'est bénéfique pour personne. Il s'en suit surtout des crises économiques et sociales importantes et la pêche au lieu de créer de la richesse finie par représenter un coût pour la société. *A contrario*, la richesse économique que peut générer la pêche si elle est bien gérée, devrait pouvoir être en mesure de bénéficier à toute la société à travers un système de redistribution de richesses où les pêcheurs (à travers la façon dont il vont utiliser les revenus de leur exploitation), les collectivités locales et l'Etat à travers une fiscalité adaptée peuvent être des acteurs importants dans le partage et l'utilisation durable de ces gisements de richesse que ce secteur bien géré est susceptible d'offrir.

- **CB** : *Que deviendra la pêche artisanale dans tout cela ?*

- **LK** : Difficile de faire des scénarii de la « boule de cristal », mais si les bonnes politiques sont mises en oeuvre pour ajuster les capacités de pêche à la productivité naturelle des ressources halieutiques et que la pêche est rationalisée, on peut peut-être espérer que le fils de pêcheur qui devient aujourd'hui pêcheur un peu par la force des choses, soit demain un professeur d'université, un médecin, ou un ingénieur... ? Le nombre de pêcheur sera peut être très limité mais leurs enfants occuperont d'autres fonctions intéressantes dans la société et la richesse de la pêche sera réinvestie dans les secteurs industriels ou des services pour créer également de la richesse et des emplois. Il y a un point que je souhaiterais soulever dans votre question. Cela concerne le concept de pêche artisanale qui est parfois difficile à clarifier et à bien cerner. Si les définitions sont plus ou moins claires dans les différents pays pris isolément, force est de constater que l'on a du mal à s'entendre sur le concept au niveau international, car cela recouvre souvent des réalités très différentes d'un pays à l'autre. D'ailleurs, on parle dans les négociations internationales plus volontiers de "pêche à petite échelle"... La question de la définition est stratégique car l'absence de définition consensuelle à l'échelle internationale n'a pas permis par exemple de soutenir au sein des négociations à l'OMC un certain nombre de positions des pays africains concernant la justification des subventions pour la pêche artisanale. Tout cela pose effectivement des difficultés pour traiter ce sous secteur de façon différenciée, mais aussi des interrogations sur l'utilité de la distinction entre la pêche artisanale et la pêche industrielle. Y-a-t-il d'ailleurs un intérêt pour la

gestion des pêches de traiter spécifiquement et de façon isolée la pêche artisanale dans la mesure où le problème de fond est la surexploitation des ressources halieutiques qui sont bien souvent exploitées conjointement ou de façon séquentielle à la fois par la pêche artisanale et la pêche industrielle ?

- **CB** : *Revenons, justement aux APE et la pêche.*

- **LK** : Je pense qu'il y a pour les pays ACP un intérêt pressant à préparer ces négociations en considérant et en faisant valoir toutes les spécificités de leur secteur des pêches. Cela passe à mon avis tout d'abord sur une meilleure compréhension du rôle potentiel de ce secteur pour le développement économique des pays et l'évaluation de l'impact directe mais surtout collatéral des APEs sur la pêche. Sur ce dernier point, il faut considérer notamment les conséquences que pourrait avoir une crise agricole sur le secteur des pêches en terme d'afflux additionnels de main d'oeuvre. On a jusqu'à présent trop souvent considéré le secteur des pêches comme un secteur d'absorption pour l'emploi et de dernier refuge pour la pauvreté. Il est nécessaire aujourd'hui d'endiguer ce phénomène et de définir des stratégies à l'échelle des différentes pêcheries prioritairement axées sur le renforcement des institutions du système de gestion pour mieux réguler l'accès. Ces stratégies doivent, entre autres, veiller à limiter les impacts négatifs potentiels pour le renforcement de la gestion des pêches que pourraient avoir une libéralisation trop brutale des échanges. Il faudra donc négocier les mesures transitoires et d'accompagnement. Un autre risque que j'entrevois enfin est que le secteur soit utilisé en quelque sorte comme « monnaie d'échange » dans les négociations pour obtenir des avantages ou compromis dans les négociations sur l'agriculture notamment. Il ne faut pas perdre de vue que l'UE a toujours besoins d'obtenir des droits d'accès dans les pays de la sous région pour ses capacités de pêche excédentaires. A ce sujet, il a été notamment question dans le cadre des APEs d'aller vers la négociation d'accords de pêche collectifs, il faut suivre cette question de très près ....

-**CB** : *Que pensez-vous de l'article du New York Times du 14 janvier 2008 qui conclut que les européens sont à la base de l'immigration clandestine puisqu'ils ont pris tout le poisson des mers d'Afrique ?*

- **LK** : J'ai lu cet article avec beaucoup d'attention et je pense que, à l'image de beaucoup d'informations qui nous sont délivrées par les médias, le schéma proposé est quelque peu caricatural. D'abord les bateaux de pêche européens, comme je l'ai indiqué précédemment ne sont pas les seuls responsables de la raréfaction des ressources halieutiques en Afrique. Au Sénégal les captures des navires européens pêchant dans le ZEE sénégalaise dans le cadre de l'accord de pêche qui a pris fin en juin 2006 ne représentaient que 2 % des captures totales effectuées de la ZEE sénégalaise. Il faut considérer les prélèvements importants des pêcheries locales (notamment la pêche artisanale qui échappe souvent à un contrôle rigoureux) ainsi que ceux des flottilles pirates où peu d'information sont disponibles et pour cause.... Faire l'amalgame entre les navires

européens et la sur pêche me semble être un raccourci très simpliste. Ensuite, a-t-on des statistiques fiables, en particulier en ce qui concerne les caractérisations socioprofessionnelles des émigrés pour affirmer que ceux-ci sont en majorité des pêcheurs ? Certes, les capitaines de navigation et les pirogues de transport viennent très probablement du monde de la pêche artisanale mais de là à globaliser avec l'ensemble des candidats à l'émigration. L'émigration par la mer ne s'est-elle pas intensifiée tout simplement parce que les entrées par les frontières terrestres sont devenues plus difficiles. Là encore la régulation nécessaire de la pêche va inévitablement apporter des solutions à ce problème. En effet, les chantiers ouverts en Mauritanie et au Sénégal qui concernent l'immatriculation des pirogues vont permettre de clarifier le régime de propriété des navires de pêche (en particulier dans la pêche artisanale) et connaître le propriétaire de l'embarcation peut freiner considérablement l'immigration clandestine par voie maritime. On peut raisonnablement penser en effet que les propriétaires de pirogues clairement identifiés courent de gros risques et des poursuites judiciaires s'ils s'adonnent à ce trafic. Pour conclure, sur cette article, je trouverai vraiment très intéressant que les journalistes du NY Times fassent également un travail d'investigation comparatif sur l'émigration clandestine latino américaine par voie maritime aux USA. Je serai curieux de savoir si ce phénomène concerne principalement les pêcheurs artisans du Golf du Mexique et si la cause est également la sur pêche de ces eaux par les pays d'Amérique du Nord ?

[kinadian@gmail.com](mailto:kinadian@gmail.com)

Propos recueillis par Charles BAKUNDAKWITA,  
le 22 janvier 2008.

## Lu pour vous

### L'EUROPE PREND LE POISSON DE L'AFRIQUE, LES MIGRANTS SUIVENT.

14 janvier. Un article du New York Times fait le lien entre l'épuisement des stocks en Afrique de l'Ouest et l'immigration illégale en Europe. Les gouvernements de la région ont laissé leur désir de recevoir de l'argent des flottes étrangères prendre le pas sur les considérations concernant la santé de leurs pêcheries à long terme. Un scientifique de l'Institut de Recherche et Développement français déclare " une des parties est très intéressée à vendre, l'autre à acheter... les négociations sont basées sur ce que les gens ont envie d'entendre, pas sur la réalité". En 2002, un rapport scientifique commissionné par l'Union européenne déclare que la biomasse d'importantes espèces en Afrique de

l'Ouest a décliné de trois quarts en 15 ans. Mais, la semaine même où ce rapport est publié, les officiels de l'UE signent un nouvel accord d'accès avec le Sénégal. Quatre ans plus tard, c'est au tour de la Mauritanie: en dépit de rapports montrant que les poulpes sont surexploités, le gouvernement vend un accès pour six ans aux flottes de pêche européennes... Le leader des petits pêcheurs mauritaniens déclare " l'UE à l'argent, donc elle a le pouvoir. C'est plus facile de sacrifier les pêcheurs locaux." L'Europe est juste un des responsables étrangers du déclin des stocks, et des pays asiatiques ou de l'ex URSS ont aussi envoyé leurs bateaux dans la région. Mais sans faire les mêmes promesses que l'UE en matière de pêche responsable ou de développement local. En réalité, les énormes bénéfices économiques provenant de la transformation et de l'exportation demeurent fermement dans les mains d'opérateurs européens. Les officiels de l'UE disent que les nouveaux accords sont des modèles de pêche responsable et de transparence. "On ne peut pas dire que nous ne pêchons pas le surplus ou que nous ne respectons pas les recommandations scientifiques" dit l'un d'eux. Mais, en fin de compte, les gouvernements africains doivent protéger et gérer leurs ressources, ajoute t'il...

Source : New York Times, 14 janvier 2008.

## Courrier des lecteurs

### ADEPA INFOS SUR INTERNET ?

*Un de vos lecteurs m'a fait parvenir votre bulletin de décembre 2007 très informatif. J'ai remarqué que l'adresse de CAPE que vous utilisez est incorrecte. Notre adresse, c'est [cfa.cape@scarlet.be](mailto:cfa.cape@scarlet.be). D'autre part, vos bulletins sont-ils disponibles sur un site internet ? Ce serait plus facile pour pouvoir diffuser cette information plus largement.*

*Amicalement, Béatrice Gorez, CFFA-CAPE, Bruxelles/Belgique. Le 11 janvier 2008.*

### Réponse de la rédaction :

Merci de nous faire l'écho de notre bulletin. Nous corrigeons votre adresse sur notre liste de diffusion. Tous les numéros d' « ADEPA Infos » se trouvent sur notre site web : [www.adepa-wadaf.org](http://www.adepa-wadaf.org) Merci de le visiter.

## Humour

### GENIAUX, LES ENFANTS !

J'explique à Julie, 7 ans, que je vais commander son tee-shirt sur Internet. Elle me dit : "Et il va sortir de l'imprimante ?".